

Bonjour à tous

Compte-rendu de l'audio du 16 avril 2020

### Etat sanitaire et local

Il n'y a plus personne en confinement médical dans l'Orne aujourd'hui.

Au niveau des masques, la direction attend la deuxième livraison de masques chirurgicaux; Ils ont une autonomie de 20 jours c'est visiblement très compliqué.

La doctrine état n'a pas changé pour l'instant il n'y a pas de port de masque obligatoire, en revanche il faut absolument l'application de la barrière de un mètre 50 à 2 mètres.

Il y a la possibilité d'avoir un masque alternatif lavable et réutilisable . Le marché peut-être interministériel En tout état de cause il n'y aura pas d' accueil physique avant le 11 mai ce ui laisse un peu de temps pour s'équiper, j'imagine. .

Au niveau du gel c'est compliqué de commander des petits des grands et des moyens formats . Il y a des commandes en cours par rapport à l'hygiaphone ou le plexiglas . La commande locale et nationale existe il y a des devis qui sont fait .

A une question que j'ai posée, Monsieur POUPLARD nous a répondu que le plexiglass serait fixable sur les bureaux car j'ai évoqué la possibilité que dans le cadre de la réception du public, ce plexiglas puisse servir éventuellement d'armes ou de moyens de donner un coup au collègue.

Au niveau du télétravail il sera intensifié au niveau de la campagne IR

Au niveau des ordinateurs il y a pas de retour au niveau de la centrale. Ce sera spécifiquement au niveau de la campagne pour l'augmentation du télétravail, il y aurait 5 agents en plus au niveau du site SIP et 5 agents au niveau du PCRCP en télétravail.

La présence pour l'instant à l'heure actuelle est de 20 % plus spécialement entre 20 et 22. Le télétravail sera décuplé. Il y a 73 personnes en télétravail dont 45 en permanence .

Au niveau des agents en présentiel il y a entre 15 et 18 % au niveau de la direction qui comprend les EDR et les agents d'accueil de la cité ,20 à 28 % au niveau des trésoreries 25 % au niveau des SIP et 10. % autres.

Les frais de repas: c'est considéré comme des frais de mission. Ils seront appliqués aux agents sur place qui ont perdu la restauration collective . Ça concerne les personnels d'Alençon et d'Argentan. Il y aura un pas à pas avec la note qui sera diffusée. Ce sera considéré comme des frais de déplacement. Il y aura un état de frais à faire sur FDD avec un nouveau motif qui a été introduit. La justification: il n'y en aura pas pour les frais avant la sortie du décret c'est-à-dire à partir du 17 mars jusqu'au 15 avril ça sera une prestation sur l'honneur .

Ensuite à partir du 16 avril il y aura une demande de facture afin de justifier que le repas aura été pris hors de chez soi . Ce sera sur la base d'un forfait de 17,50 € .

A la question qui a été posée par une organisation syndicale et importante à mon avis dans la mesure où nous sommes confinés, nous n'avons pas la possibilité d'aller à l'extérieur pourquoi demander un justificatif journalier avec facture , dans la mesure où certains agents vont faire des courses pour une semaine et porteront leurs repas sur le lieu de travail alors que en fait s'ils avaient été dans une situation normale ils auraient pu aller dans un restaurant inter administratif pour un prix modeste M DACHICOURT a semblé sensible à la qestion et fera remonter le problème et nous donnera une solution.

Au niveau des ordonnances relative aux congés.

A première vue il sera retiré 5 jours de congés pour la première période de confinement et 5 jours de congé pour la 2e période de confinement.

Après avoir été assez vindicatif pour moi, c'est-à-dire très en colère parce que je considère ça tout à fait anormal, le directeur nous a dit qu'il venait juste de prendre connaissance de l'ordonnance, que toutes les questions et interrogations que nous avons soumis à son appréciation seront remontées en DG. Nous avons spécifié le côté injuste de ce processus pour deux raisons très simples:

La première c'est que certains agents ont demandé à télétravailler et ça a été refusé, donc ils sont chez eux par obligation. Ensuite j'ai précisé que le fait d'être chez soi en confinement, ce n'était pas des vacances du tout, que les vacances c'était quand on pouvait faire ce qu'on voulait là c'était pas le cas. Ces dispositions qui nous sont imposées sont particulièrement injustes et vont créer beaucoup de problèmes dans les services.

Monsieur Dachicourt nous a aussi parlé de la prime sur le présentiel. Il est en attente de la déclinaison donc ça serait en règle générale aux alentours de 1000 € par personne en présentiel exo d'IR et de charges.

#### Mutations et concours

Il nous a dit que pour les mutations les collègues, c'était un peu repoussé, que les inspecteurs stagiaires arriveraient le 18 mai en stage probatoire dans leur direction d'affectation; Pour les contrôleurs stagiaires ils arriveront après au 1er octobre dans le lieu de leur affectation.

A une question qui a été posée par l'assistante de prévention relative aux logements, Madame THIOLLIER a répondu que les collègues étaient en général contactés avant.

Concours et examens reportés et pour les lauréats du concours C, ils arriveront du 18 mai au 10 juillet en stage ils sont affectés au 1er septembre.

#### Divers

Une réponse à une question qui avait été posée à la dernière audioconférence relatif au dialogue social. Monsieur Dachicourt nous a expliqué que effectivement pour l'instant c'était privilégier les conférences audio/visio et surtout pas présentiel avec la possibilité de faire éventuellement en matérialisé mais c'est proscrit car très lourd.

Pour lui il n'y a pas d'urgence à tenir un CTL, en revanche j'ai posé la question de l'information des agents qui n'était pas forcément adhérents et confinés sans forcément d'informations.

Il nous a fait savoir qu'à partir de maintenant il nous donnerait un compte-rendu effectif qu'il nous donnera à viser et valider et qui sera envoyé aux agents par Ulysse.

#### La campagne IR

Il y aura de toute façon beaucoup plus de personnes en présentiel mais il y aura pas d'accueil physique avant le 11 mai et encore !!

Ce sera adapté c'est-à-dire augmenté ou diminué en fonction des besoins. Il y aura des mails par rapport à la télédéclaration automatique aux contribuables et une information de presse.

Il y aura des réponses aux mails et un accueil téléphonique par le SIP et le PCR.

D'après Monsieur Dachicourt, beaucoup de mails seront dans la boîte fonctionnelle et dans E contact mais par contre, les agents des SIP devront quand même dans la limite de 40 % être sur site par rapport non seulement aux réponses téléphoniques mais aussi à la saisie des déclarations.

Il faut éviter absolument les fonctionnaires qui se déplacent et ceux sur site seront avec l'obligation de la distanciation d'un mètre 50 à 2 mètres entre agent. Les locaux et l'accueil des SIP devront être adaptés pour la période confinée et après quand les réceptions seront redevenues possibles.

Il y aura cet après-midi ou demain je crois une conférence avec les chefs de service des SIP pour prévoir la montée en puissance progressive de la présence des agents des SIP. Le pôle PCR sera sollicité au niveau du plan de continuation pour la campagne IR et les conditions sanitaires seront respectées.

Monsieur Dachicourt nous a informé aujourd'hui du premier collègue DCD du Corona sur Versailles et ça doit nous confirmer qu'il faut faire attention et ne pas se relâcher.

A la question qui a été posée relative à l'information des agents du PCRCP sur leur fonction pour cette campagne IR. ils pourront faire de l'accueil téléphonique sur rendez-vous mais en aucun cas la possibilité d'avoir une dérivation des appels généraux c'est-à-dire qu'un appel d'un contribuable sur le numéro spécial ne sera pas dérivé directement sur les téléphones des PCRCP et il y aura un pas à pas qui va être envoyé pour assurer la confidentialité du numéro dès lors que on aurait la possibilité ou l'obligation !!!! d'utiliser notre portable personnel.

Un OS nous informé que certains agents se sont présentés à leur lieu de travail ce matin car il ne voulait pas perdre des congés et ils ont considéré que c'était pas normal de retirer des congés alors qu'ils avaient demandé de pouvoir travailler en télétravail. Ils étaient considérés comme non prioritaires, donc à partir de ce moment-là ils sont en faute car il y a un risque sanitaire et un risque policier donc voilà quoi il y a un gros souci là-dessus ? mais personne n'est surpris

La prochaine audioconférence aura lieu jeudi prochain à 8h45. Si vous avez des questions, si vous avez des remarques, si vous voulez qu'on parle de certaines choses à cette conférence nous sommes preneurs des messages et nous les transmettrons.

Prenez soin de vous.

Bon courage a ceux sur site.

Olivier